

## Loi de finance de la Sécurité Sociale 2016 : Pour un ONDAM juste et cohérent.

Lundi 19 octobre 2015

Alors que la politique de santé engagée par le Gouvernement présente le **virage ambulatoire** comme une des principales solutions permettant l'amélioration de l'efficacité de notre système de santé et la **baisse de son déficit**, l'UNSMKL (Union) s'étonne que l'objectif national des dépenses de l'Assurance Maladie soit fixé à 1,70 % pour l'année 2016.

Ce calibrage qui représente de fait **un recul de plus de 0,3 point par rapport à celui de 2015 est incompréhensible** alors même que le transfert de charge de l'hôpital vers la ville **lié au virage ambulatoire** va mécaniquement augmenter les dépenses de soins de ville.

**Pire, l'Union est scandalisée** par le jeu d'écriture comptable auquel se prête le Gouvernement qui n'hésite pas à parler d'un ONDAM fixé en fait à 2 % **grâce à des économies réalisées par la remise en cause d'un avantage social lié au conventionnement des libéraux de santé.**

Dans ce contexte, **l'Union demande le retrait de l'article 52 du PLFSS** qui, sous couvert d'une harmonisation des cotisations d'assurance maladie des indépendants, permet une modification de la constitution, de l'assiette et des taux de la cotisation d'assurance maladie des libéraux de santé **sans qu'il n'y ait eu la moindre négociation avec les représentants de ces professions.**

L'UNSMKL s'étonne que le Gouvernement, en modifiant le financement du régime des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés, s'autorise ainsi à remettre en cause **l'un des derniers avantages sociaux des professionnels de santé conventionnés.**

**L'Union attaché au système conventionnel** et à ses avantages accordés aux professionnels, rappelle que c'est ce système et son fragile équilibre qui est le garant d'un égal accès aux soins pour tous.

L'Union demande un ONDAM de ville juste et cohérent pour l'année 2016, positionné à 2,5 % sans jeu d'écriture, afin de prendre en compte les conséquences du virage ambulatoire.

Contact : Stéphane MICHEL – 06 22 16 13 24

Contact :  
Stéphane MICHEL – 06 22 16 13 24  
Christian BOSS – 06 89 60 10 32